

POLITIQUE D'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE QUALITÉ



Cette politique définit les principes de base qui nous permettent de répondre aux besoins et aux attentes de nos clients



Objectif

La Direction de CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRILES, S.A. a le pouvoir d'approuver les politiques d'entreprise qui permettent de définir les bases pour un fonctionnement homogène du Groupe CAF (ci-après «CAF») dans certains domaines, en établissant, entre autres mesures, des principes et des critères généraux.

Conformément aux dispositions de la Politique de Durabilité et la Vision de CAF, l'objectif de cette Politique est de définir les principes de base qui nous permettent de répondre aux besoins et aux attentes de nos clients en offrant des produits et des services de haute qualité, de la sécurité, fiabilité et disponibilité.

Étendue de la prestation

La Politique s'applique à toutes les entreprises qui composent CAF, conformément aux dispositions de l'article 42 du Code de Commerce, dans toutes les juridictions où CAF opère, et s'applique à tous les employés de CAF.

Dans les sociétés affiliées qui n'appartiennent pas à CAF, l'entreprise s'efforcera de veiller à ce que les principes, les lignes directrices et les limites soient en ligne avec ceux établis par cette politique, conformément à la réglementation applicable dans chaque cas.

Principes de base

Nous sommes guidés par les principes d'action de base suivants:

- Répondre aux besoins et aux attentes de nos clients, en leur fournissant des produits et des services de haute qualité (notamment en matière de sécurité, de fiabilité et de disponibilité), au-delà des exigences contractuelles, légales et réglementaires.
- Mettre en œuvre des systèmes de gestion de la qualité basés sur des processus dans nos organisations, afin de maximiser la satisfaction et la fidélité des clients, en équilibre avec l'obtention de résultats de la part des autres parties prenantes.
- Promouvoir la culture de l'excellence parmi notre personnel et nos collaborateurs externes, en les impliquant dans la réalisation des objectifs.
- Diriger la définition, la mise en œuvre et l'amélioration continue du Modèle de Gestion d'Entreprise, en tant qu'outil fondamental pour la durabilité de CAF.



Suivi et contrôle

Le Comité Exécutif est chargé de veiller au respect de cette Politique sous le contrôle de la Direction signataire, les mécanismes internes de contrôle nécessaires définis dans le Manuel d'Élaboration de la Politique d'Excellence en Matière de Qualité, seront établis à cette fin.

Révision et actualisation

Cette Politique est permanente, sous réserve de sa révision périodique par la Direction Économique et Financière et de la Stratégie (CFSO).

Approbation et diffusion

Cette Politique est approuvée le 18 Décembre 2020, date à laquelle elle entre en vigueur, par la Direction Économique et Financière et de la Stratégie (CFSO).

Afin de mettre son contenu à disposition des parties intéressées et des destinataires, cette Politique sera publiée sur le site Web de l'entreprise (www.caf.net), ainsi que sur le Portail d'Entreprise du Groupe CAF.

Date : 24/03/2021
Signature : Aitor Galarza
Direction économique et financière et de la stratégie (CFSO)

